



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê Chinh AVENA	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - ORVITIS - Construction de 15 logements situés rue Lamartine à Chenôve

Au titre de la programmation 2012 de la Délégation du Grand Dijon, par décision de financement en date du 31 décembre 2012, ORVITIS réalise la construction de 15 logements PLS, rue Lamartine à Chenôve, destinés à une résidence gérée par l'ACODEGE.

Le bailleur entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts les prêts PLS correspondants, d'un montant total de 841 070 €, se décomposant comme suit :

- un prêt « travaux » de 364 327 €, d'une durée de 40 ans ;
- un prêt « foncier » de 114 818 €, d'une durée de 50 ans ;
- un prêt complémentaire de 361 925 € d'une durée de 40 ans.

ORVITIS sollicite la garantie financière du Grand Dijon à hauteur de 100 % du montant de ces trois prêts, qui représentent 85,97 % du coût prévisionnel d'opération (978 363,70 € TTC).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** à ORVITIS la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de trois prêts PLS d'un montant total de 841 070 €, se décomposant en un prêt « travaux » de 364 327 €, d'un prêt « foncier » de 114 818 € et d'un prêt complémentaire de 361 925 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la construction de 15 logements situés rue Lamartine à Chenôve. Les caractéristiques principales de ces prêts sont annexées à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée à hauteur de 100 % du montant des prêts ; le Grand Dijon s'engageant pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- **de dire** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant qui sera établi entre ORVITIS et la Caisse des Dépôts.



DIRECTION REGIONALE
BOURGOGNE

ORVITIS
Construction de 15 logements PLS
Rue Lamartine à Chenôve

Dossier n° U009259

Date limite de validité de l'offre : 20/01/2014

Montant total du financement CDC : 841 070,00 €

Date limite de validité de la cotation : Sans objet

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 3 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	CPLS	PLS	PLS foncier	
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2012	PLSDD 2012	PLSDD 2012	
Montant	361 925 €	364 327 €	114 818 €	
Commission d'instruction	210 €	210 €	60 €	
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	50 ans	
Index*	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	1,04 %	1,11 %	1,11 %	
Taux d'intérêt	Livret A + 1,04 %	Livret A + 1,11 %	Livret A + 1,11 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	
Modalité de révision	SR	SR	SR	
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %	0 %	0 %	

(*) A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 1,25 % (Livret A).